

J'aimerais soulever une autre question qui m'intéresse beaucoup. Qui est chômeur? Une définition plus rigoureuse s'impose dans ce domaine. Je crois savoir que l'on fait une enquête portant sur 30,000 foyers pour découvrir ceux que l'on peut classer comme chômeurs. C'est un nombre statistiquement acceptable qui n'a pas à être critiqué. Il doit permettre un échantillonnage extrêmement précis. Ce qui me chiffonne, c'est la question que l'on pose: Êtes-vous en chômage, et cherchez-vous activement du travail? De nombreuses politiques gouvernementales semblent axées sur le taux de chômage. En fait, de nombreuses politiques économiques le sont aussi. Il faudrait donc que nous disposions d'informations plus nombreuses et plus détaillées sur les chômeurs eux-mêmes.

Je suggère que l'on modifie le sondage de façon qu'il indique le pourcentage des chômeurs qui sont les principaux gagne-pain de la famille. Ce chiffre serait très différent du nombre total de chômeurs. Il pourrait aussi indiquer pourquoi ces personnes sont en chômage. Nous devrions établir si elles ont quitté leur travail ou si elles viennent de se joindre à la main-d'œuvre active. C'est une donnée très importante. Nous devrions aussi déterminer si ces personnes ont été mises en disponibilité ou renvoyées sans aucun espoir de retour à leur ancien travail. De telles données aideraient à préciser qui sont les chômeurs et peut-être aussi à quelle catégorie de personnes nous devrions accorder plus de prestations. J'aimerais que ce sondage hebdomadaire indique aussi le nombre de personnes qui viennent de se joindre à la main-d'œuvre active, le nombre de chômeurs qui avaient auparavant un emploi permanent et le nombre de ceux qui avaient seulement un emploi occasionnel.

Pendant le débat, on a beaucoup parlé de l'administration générale du régime d'assurance-chômage et de la nécessité d'insister davantage sur le rôle du ministère de la Main-d'œuvre. Dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage qui sont efficaces, les employés accomplissent des fonctions qui devraient ordinairement relever du ministère de la Main-d'œuvre. Si je puis le faire, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le bureau de la Commission d'assurance-chômage de Barrie qui dessert une partie de ma circonscription. A mon avis, les agents de la Commission d'assurance-chômage devraient, de concert avec le ministère de la Main-d'œuvre, surveiller très attentivement le marché du travail afin de prévoir toute mise en disponibilité importante, avant qu'elle ne se produise.

Lorsque la mise à pied se produit, ils peuvent collaborer avec le syndicat et la direction pour résoudre tous les problèmes que cause la présentation des demandes. Ce qui est encore plus important, en surveillant les occasions d'emploi très attentivement, les agents de la CAC peuvent savoir à l'avance exactement quand les travailleurs seront rappelés au travail et s'il existe d'autres occasions d'emploi. Ainsi, les prestataires sont mis au courant des autres occasions d'emploi très rapidement, ce qui réduit énormément leur nombre. On a l'illusion que la CAC s'intéresse vraiment à l'embauche et ne se contente pas simplement de verser des prestations aux chômeurs.

Je sais que dans l'ensemble du Canada le caractère propre des localités et la nature des problèmes varient beaucoup. Dans telle région, les occasions d'emploi ne font pas défaut étant donné le nombre et la variété des industries qu'on y retrouve. Dans telle autre, peut-être n'y a-t-il qu'un seul employeur. Le programme devrait prévoir que là où il y a peu ou pas d'emplois, après un certain temps, il soit normal que le recyclage de la main-d'œuvre puisse se réaliser avec l'aide des prestations d'assurance-chômage.

Assurance-chômage—Loi

Ce serait une façon plus intelligente d'utiliser l'argent et le temps des travailleurs au lieu de les laisser en chômage sans possibilité de trouver un emploi dans un proche avenir. J'appuie le député de Davenport (M. Caccia) qui, à maintes reprises, a réclamé que l'appellation assurance-chômage devienne assurance-emploi. Ce serait une modification valable à laquelle il faudrait songer dans l'avenir.

Je me pose certaines questions au sujet de la modification concernant la situation des personnes qui perdent leur emploi à cause de leur mauvaise conduite, le quittent volontairement sans motif valable ou refusent de postuler ou d'accepter des emplois convenables. Le bill propose de porter de trois à six semaines la période d'admissibilité aux prestations, ce qui entraînerait en fait une perte de prestations pendant trois semaines. Sans doute devrait-il incomber à l'intéressé de prouver qu'aucune de ces trois situations ne s'applique à son cas. S'il est en mesure de le faire, il devrait être traité en vertu de la loi comme tout autre prestataire ordinaire. Cependant, il devrait établir qu'il n'a pas perdu son emploi à cause de mauvaise conduite, qu'il avait des motifs valables de le quitter ou de très bonnes raisons de ne pas accepter un emploi.

Les députés de l'opposition ont proposé une période de douze semaines. L'amendement propose une période supplémentaire de trois semaines. La charge de prouver, si en fait, ils peuvent être autorisés à toucher des prestations ordinaires devrait, à mon avis, être laissée entièrement aux prestataires. Ceci établi, les prestations devraient leur être versées.

J'appuie la modification visant à supprimer la disposition concernant les paiements anticipés. A mon avis, la question n'est pas de savoir s'ils constituent ou non, pour les chômeurs, un encouragement à retrouver du travail. Je ne sais non plus si l'on sert particulièrement les intérêts des gens en leur accordant des paiements anticipés. On peut leur demander de rembourser cet argent qui aura été dépensé. Et j'ai vu des cas où cela a donné lieu à de graves difficultés. Je passe certainement beaucoup de temps à m'occuper de personnes qui ont reçu des paiements anticipés et à qui on les réclame ensuite et qui ne peuvent rembourser, n'ayant ni l'argent ni le crédit pour le faire. Il eût été préférable qu'ils n'aient jamais reçu cet argent, pour commencer.

J'appuie également l'intention du bill qui est de réduire les prestations et d'accroître les difficultés à les obtenir, dans le cas des personnes ayant occupé un emploi trop peu longtemps, et qui est d'augmenter les prestations et de réduire la difficulté à les obtenir dans le cas de ceux qui sont continuellement en emploi. Une autre modification que je suis heureux de voir concerne le problème de l'assurance sociale. Je suis sûr qu'on exagère le nombre de cas où des gens obtiennent des prestataires d'assurance sociale. Néanmoins, reconnaissons qu'il y a des abus et que certains touchent des prestations d'assurance sociale sans y avoir droit. C'est là un problème qui dessert tout le monde, l'employeur comme l'employé.

● (1540)

Ceux qui obtiennent des numéros d'assurance sociale illégalement auront, en définitive, des emplois qui paient le salaire minimum ou même moins. J'espère que la disposition portant sur le numéro d'assurance sociale permettra de remédier au problème. J'aimerais avoir l'assurance qu'il serait possible d'éliminer entièrement tout abus qui permet d'obtenir illégalement des numéros d'assurance sociale.